



PREFET DE LA RÉGION CENTRE

LE PRÉFET,

Orléans, le

- 6 JUIN 2014

AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE
Exploitation d'un parc éolien sur les communes de Lazenay et Poisieux (18)
Dossier de demande d'autorisation d'exploiter

I. Contexte et présentation du projet

La société IEL Exploitation 23 envisage la création d'un parc de 9 aérogénérateurs d'une puissance totale de 27 MW sur les territoires des communes de Lazenay et Poisieux (18).

Le projet de parc éolien relève du régime prévu à l'article R.122-2 du code de l'environnement et doit, à ce titre, faire l'objet d'une étude d'impact.

Pour tous les projets soumis à étude d'impact, l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement, dite « *autorité environnementale* », désignée par la réglementation doit donner son avis, qui est mis à disposition du maître d'ouvrage et du public.

Cet avis ne porte pas sur l'opportunité mais sur la qualité de l'étude d'impact présentée et sur la prise en compte de l'environnement par le projet. Il n'est donc ni favorable, ni défavorable à celui-ci. Il vise à permettre d'améliorer sa conception et la participation du public à l'élaboration des décisions qui le concernent.

Le présent avis est rendu sur la base du dossier de demande d'autorisation d'exploiter relatif au projet, réputé complet et définitif, et notamment de l'étude d'impact qu'il comporte.

II. Principaux enjeux identifiés par l'autorité environnementale

Le tableau joint en annexe liste l'ensemble des enjeux environnementaux du territoire susceptibles d'être impactés par le projet et leur importance vis-à-vis de celui-ci. Il en permet une hiérarchisation. Seuls les enjeux forts à très forts font l'objet d'un développement dans la suite de l'avis.

De par la nature du projet, les enjeux environnementaux les plus forts s'articulent autour :

- des paysages et du patrimoine ;
- de la biodiversité ;
- du bruit.

III. Qualité de l'étude d'impact

Le projet est décrit de manière claire, en résumant le contexte général de l'éolien, ses principes, en justifiant de manière argumentée le choix du projet et du site (parmi 3 envisagés), les scénarii d'implantation et la technologie utilisée.

Description du projet et raccordement au réseau électrique

Le site fait l'objet d'une description détaillée. Il est installé en Champagne berrichonne sur un plateau agricole, ouvert, consacré aux grandes cultures et ponctué de bosquets. Il est encadré par la vallée du Cher à l'est et celles de l'Arnon et de la Théols à l'ouest. Les éoliennes, d'une hauteur en bout de pale de 145 à 150 m selon le modèle, seront installées selon un axe nord-nord-ouest/sud-sud-est. Le bourg de Poisieux, le plus proche du parc éolien est à environ 600 m. Un habitat de maisons isolées ou groupées en hameaux parsème l'environnement proche du site.

Le poste technique de raccordement au réseau ERDF sera installé dans un immeuble situé au milieu du parc au lieu dit « les Persillats ».

Le raccordement potentiel au réseau ERDF est envisagé avec les postes source de Saint-Florent-sur-Cher (poste des Buis à 15 km) et de Chery (poste de Mussay à 10 km). Le principe de raccordement souterrain est retenu pour la connexion au réseau ERDF. L'étude décrit bien les tracés internes de raccordement qui suivent, sous terre, majoritairement les voiries existantes. Toutefois, elle aurait pu démontrer que les postes sources disposaient d'une capacité d'accueil suffisante.

III.1 Description de l'état initial

L'étude d'impact caractérise l'état initial du secteur sur l'ensemble des différentes thématiques environnementales. La définition des aires d'études pour chaque thématique et les raisons de leur choix sont explicitées en préambule à l'état initial.

Le paysage et le patrimoine

L'étude paysagère, qui est de bonne qualité, a été réalisée de manière approfondie sur plusieurs échelles d'analyse hiérarchisée (environnement proche, paysage intermédiaire et paysage lointain). Les éléments paysagers, patrimoniaux et touristiques, les îlots d'habitats proches des éoliennes sont recensés et l'étude permet d'en apprécier les sensibilités particulières dans le cadre d'un projet éolien selon la même méthode pertinente d'analyse pluri-échelle.

La biodiversité

L'état initial s'appuie sur un inventaire correspondant à un cycle annuel complet notamment pour l'avifaune. Il décrit et localise précisément les milieux naturels, la faune et la flore locales. Il recense correctement et exhaustivement les zonages d'inventaire, de protection ou de conservation aux alentours du projet.

Le bruit

L'état initial acoustique a été caractérisé par le biais d'une campagne de mesures, qui a permis de déterminer des niveaux sonores de référence au droit des dix lieux d'habitation les plus proches des éoliennes prévues. Le bruit ambiant a été mesuré de jour et de nuit, dans différentes conditions d'orientations et de vitesses de vent lors de deux campagnes de mesures¹ à l'automne 2012. La méthodologie est décrite avec un niveau de détail satisfaisant. Les résultats obtenus permettent de constater un environnement sonore généralement calme.

¹ Cependant la première campagne a été perturbée par des émissions sonores liées aux séchoirs à maïs en fonctionnement, nécessitant une seconde campagne de mesures.

III.2 Description des effets principaux que le projet est susceptible d'avoir sur l'environnement et des mesures envisagées pour éviter et réduire les effets négatifs importants et, si possible, y remédier

Le paysage et le patrimoine

Le dossier démontre que la configuration choisie pour le parc éolien, légèrement désalignée par rapport à un axe central, avec un espacement quasi-régulier et une orientation qui s'appuie sur les lignes de force du paysage des vallées de l'Arnon, de la Théols et de la RD 18, parallèles au projet, crée une structure homogène et rythmée à l'échelle du grand paysage. Pour les lieux de vie proche, le dossier démontre que l'impact reste limité par l'existence, le plus souvent, d'écrans végétaux. Il montre que le rapport d'échelle avec les habitations isolées est équilibré et qu'il n'y a pas d'effets d'écrasement sur les bourgs proches et les bâtiments privés des riverains du projet. Il précise en outre que le poste de livraison fera l'objet d'un revêtement adapté en bardage bois.

Concernant le patrimoine historique, le dossier montre qu'il n'y a pas de monuments protégés dans l'environnement proche et l'analyse des photomontages met correctement en évidence que le projet n'a pas d'impact sur les monuments historiques dans un périmètre de 5 km. L'étude conclut que le projet ne perturbe pas les perspectives monumentales des sites éloignés comme il n'affecte pas la perception de la Champagne berrichonne depuis la cathédrale de Bourges.

Il est démontré correctement que l'impact du parc éolien ne sera pas significatif sur le vignoble de Reuilly et sur la route touristique « Jacques Coeur ».

L'analyse des perceptions montre avec pertinence que l'implantation du parc vis-à-vis des parcs existants est cohérente et que la distance entre ceux-ci ne provoque de saturation visuelle (excepté en ce qui concerne le hameau des Quatreux) ou d'effets d'encerclement des villes et bourgs.

En guise de mesures de réduction de l'impact visuel, des haies paysagères pour filtrer les vues en direction du parc éolien sont proposées de manière appropriée, pour les habitats riverains qui ne disposent pas ou peu de structure végétale (hameau de l'érable, périphérie nord de Poisieux).

La biodiversité

Le projet a pris convenablement en compte les enjeux de biodiversité. Il prévoit l'implantation des aérogénérateurs sur des parcelles actuellement cultivées à l'écart des sites naturels d'intérêt. Le dossier démontre que les impacts sur la flore et les milieux seront très réduits. Plusieurs mesures adéquates de réduction d'impacts seront mises en œuvre pour la faune :

- les travaux de terrassement seront réalisés hors période de nidification des oiseaux ;
- pour les chauves-souris, aucune éolienne n'est implantée à moins de 500 m d'un boisement.

Des mesures circonstanciées de compensation et d'accompagnement sont prévues à juste escient :

- bridage des éoliennes pour réduire la vulnérabilité des chauves-souris à certaines époques (du 1^{er} mai au 30 octobre) et pour certaines vitesses de vent ;
- mise en place d'un réseau automatisé d'alerte pour les passages migratoires des grues, avec arrêt temporaire des aérogénérateurs au moment des survols.

Par ailleurs, des suivis thématiques sont prévus en phase d'exploitation pendant 3 ans, notamment sur les éventuelles mortalités des oiseaux et des chauves-souris.

L'analyse des impacts cumulés avec les parcs proches (3 km) conclut correctement à l'absence d'effets notables, du fait du maintien d'un espace de respiration inter-parcs étendu.

Le projet conclut de manière argumentée à l'absence d'effet significatif, notamment sur les chauves-souris d'intérêt européen et démontre correctement qu'il n'aura pas de conséquence significative sur l'état de conservation du site Natura 2000 « Îlots de marais et coteaux calcaires au nord-ouest de la Champagne Berrichonne ».

Nuisances sonores

Sur la base des données de bruit initiales et des caractéristiques similaires des éoliennes projetées, la modélisation acoustique conclut à des dépassements des émergences sonores réglementaires, dans certaines conditions de vent, de nuit, pour cinq des dix zones d'habitats, et diurne pour l'une des habitations. Aussi, l'étude prévoit l'arrêt et/ou le freinage des rotors des éoliennes impactantes pour satisfaire les niveaux sonores réglementaires.

Une analyse appropriée des contributions sonores cumulées du projet et du parc éolien le plus proche (parc de Limeux) démontre l'absence d'influence sur les émergences calculées et la pertinence des mesures réductrices pour atteindre la conformité réglementaire.

Le dossier indique qu'une campagne de mesures acoustiques sera réalisée après l'installation du parc éolien afin de confirmer les études prévisionnelles et, éventuellement, d'affiner le fonctionnement des éoliennes pour respecter la réglementation en matière de bruit.

IV. Analyse de la prise en compte de l'environnement par le projet

Phase chantier

Les incidences de la phase chantier sont décrites avec précision et les mesures proposées pour en réduire les impacts sont adaptées et proportionnées.

Insertion du projet dans son environnement

Les choix effectués, la description des impacts et les mesures proposées sont proportionnés et adaptés aux différents enjeux de biodiversité, de patrimoine paysager et historique et de bruit.

Le projet a fait l'objet de 2 scénarii de 9 et 10 éoliennes selon différentes configurations (en ligne ou en groupes séparés). Le choix retenu portant sur la variante à 9 éoliennes en ligne est correctement argumenté comme étant celui qui, en s'appuyant sur les lignes de force de l'organisation paysagère, aura le moindre impact environnemental, notamment en évitant l'effet de mitage de petits parcs éparses. Cette prise en considération est parfaitement justifiée si l'on considère les 27 éoliennes distantes du site de moins de 5 km en exploitation et en projet.

Le choix des implantations en utilisant les chemins d'accès existants, en positionnant les éoliennes au plus près des limites parcellaires et des chemins d'accès montre le souci de limiter la consommation d'espace.

Gestion des déchets et démantèlement du site (le cas échéant)

Le traitement des déchets et résidus de construction est abordé dans l'étude avec des explications claires et complètes.

Le projet de remise en état du site après exploitation est suffisamment explicité, notamment en termes de nuisances durant la période de démantèlement visant une restitution des espaces occupés.

Les mesures proposées par l'exploitant dans le cadre du réaménagement du site après cessation d'activité sont adéquates et compatibles avec un usage futur de type agricole.

V. Résumé non technique

Le résumé non technique est clair, lisible et bien illustré. Il synthétise fidèlement l'étude d'impact et replace le projet dans le contexte général du développement énergétique et de ses enjeux.

VI. Étude de danger

L'étude des dangers présentée reprend la structure et la méthode d'analyse des risques préconisées par le ministère en charge de l'environnement. L'analyse des dangers est en relation avec l'importance des risques engendrés par l'installation, compte tenu de son environnement et de la vulnérabilité des intérêts mentionnés aux articles L.211-1 et L.511-1 du code de l'environnement.

L'étude de dangers caractérise, analyse, évalue les risques liés au projet. Elle explicite correctement la probabilité, la cinétique et la gravité des accidents potentiels liés à la présence de personnes, d'habitations, d'infrastructures. Les scénarii d'accident principaux retenus sont clairement caractérisés.

Pour les risques liés à la foudre et à la présence de glace sur les pales, le dossier explicite de manière claire et argumentée les dispositions prises pour limiter et réduire les conséquences, notamment par l'arrêt des machines dans les délais prévus par des dispositifs efficaces.

Les mesures prises pour limiter et réduire les risques et leurs conséquences sont détaillées et adaptées. L'efficacité des dispositifs de sécurité est étudiée.

L'étude des dangers conclut que les risques résiduels liés au fonctionnement des éoliennes sont acceptables pour le site choisi.


Le résumé non technique de l'étude de dangers aborde de façon compréhensible la thématique et l'expose de manière lisible pour le grand public.

VII. Conclusion

L'étude d'impact est de bonne qualité et décrit correctement le projet, son environnement et ses effets sur celui-ci, avec des méthodes appropriées et en restituant les analyses de façon compréhensible.

Les enjeux du projet pour l'environnement sont hiérarchisés et font l'objet d'investigations approfondies.

Les mesures proposées permettent de considérer que le projet prend en compte l'environnement de manière satisfaisante.



Pierre-Etienne BISCH

Annexe : Identification des enjeux environnementaux

Les enjeux environnementaux du territoire susceptibles d'être impactés par le projet sont hiérarchisés ci-dessous par l'autorité environnementale en fonction de leur importance vis-à-vis du projet :

	Enjeu* pour le territoire	Enjeu ** vis-à-vis du projet	Commentaire et/ou bilan
Faune, flore (en particulier les espèces remarquables dont les espèces protégées)	E	++	Cf. corps du texte.
Milieux naturels dont les milieux d'intérêts communautaires (Natura 2000), les zones humides	E	++	Cf. corps du texte.
Connectivité biologique (trame verte et bleue)	E	+	L'analyse multicritères menée dans l'étude a conduit à localiser le site sur un secteur de moindre impact environnemental à l'écart des zones de connectivité.
Eaux superficielles et souterraines : quantité et qualité ; prélèvements en Zone de répartition des eaux (ZRE)	L	+	Le cours d'eau permanent le plus proche du site du projet est l'Arnon qui se situe à 1200 m environ de l'éolienne la plus proche ; l'étang Sermel est à environ 800 m d'une éolienne. L'étude d'impact prévoit les mesures adéquates pour limiter le risque de pollution en phase travaux et d'exploitation.
Captage d'eau potable (dont captages prioritaires)	L	+	Le captage d'alimentation en eau potable le plus proche est à plus de 3 km du projet. Il est démontré que le projet n'a pas d'interférence avec la ressource en eau potable.
Énergies (consommation énergétiques, utilisation des énergies renouvelables)	E	++	54 millions de kWh d'énergie renouvelable produits annuellement.
Lutte contre le changement climatique (émission de gaz à effet de serre) voire adaptation au dit changement	E	++	Mode de production énergétique économe en émission de gaz à effet de serre. De la construction au démantèlement le parc générera 14 400 t de CO ₂ en 20 ans. En fonction de l'énergie utilisée de la construction au démantèlement, l'étude évalue la compensation des émissions de CO ₂ émises lors du cycle de vie complet de l'installation.entre 102 et 1143 jours de fonctionnement du parc.
Sols (pollutions)	L	+	Les risques accidentels de pollution des sols sont bien pris en considération et font l'objet de mesures adaptées.
Air (pollutions)	L	+	Il est démontré que le parc ne produit pas de rejets atmosphériques sinon ceux liés aux convois lors de la phase chantier.
Risques naturels (inondations, mouvements de terrains ...)	L	+	Le dossier montre et prend correctement en compte que le site est situé en zone de sismicité faible et qu'il est partiellement soumis à l'aléa retrait-gonflement des argiles. Les communes de Lazenay et Poisieux sont concernées par le risque inondation, le projet est hors champ du risque d'inondation.
Risques technologiques	L	+	Le dossier prend en compte le risque lié au transport de matières dangereuses par la voie ferrée auquel est exposée la commune de Lazenay. L'étude conclut, à juste escient, à un impact négligeable des effets de ce risque en raison de l'importante distance (2300 m) entre le projet et la voie ferrée.
Déchets (gestions à proximité, centres de traitements)	E/L	+	Cf. corps du texte.
Consommation des espaces naturels et agricoles, lien avec corridors biologiques	L	+	Le dossier montre une consommation optimisée et limitée de l'espace :1300 m de chemins d'accès à créer (5 m de large) ; extension de la largeur de 2000 m de chemin existant ; 290 m ² pour les fondations de chaque éolienne et 1400 m ² pour l'aire de levage sont nécessaires à chaque éolienne.
Patrimoine architectural, historique	E	++	Cf. corps du texte.
Paysages	E	++	Cf. corps du texte.
Odeurs	L	+	Émissions en exploitation inexistantes, négligeables en phase chantier.
Émissions lumineuses	E/L	++	Un balisage lumineux de chaque éolienne, feu à éclats blancs de jour et rouges de nuit, est imposé pour la sécurité aérienne. La gêne pour les riverains est correctement prise en compte par l'installation de flash type « lampes à led » qui réduisent la distribution lumineuse sous l'angle de vision horizontal.

	Enjeu* pour le territoire	Enjeu ** vis-à-vis du projet	Commentaire et/ou bilan
Trafic routier	L	+	Les perturbations liées au chantier sont anticipées et feront l'objet d'informations appropriées auprès des riverains. Les types et nombre de véhicules pour l'installation du parc sont définis précisément, Le dossier montre que le trafic lié au chantier entraînera ponctuellement (fondations) une hausse de 12 % du trafic journalier habituel qui est correctement prise en compte.
Déplacements (accessibilité, transports en commun, modes doux)	NC	0	
Sécurité et salubrité publique	L	+	Cf. corps du texte (Étude de danger).
Santé	L	+	L'étude détermine méthodiquement les incidences du projet sur la santé de la population concernée et conclut correctement à l'absence de risque notable.
Bruit	L	++	Cf. Corps du texte
Autres à préciser (archéologie, servitudes radioélectriques, lignes, aires géographiques protégées...)	L	+	Les contraintes archéologiques sont correctement prises en compte. Les servitudes radioélectriques sont bien considérées. Le pétitionnaire eu égard au risque de brouillage de transmission hertzienne s'engage à mettre en place un protocole afin de prendre en charge l'installation de la télévision numérique terrestre (TNT) par satellite des foyers qui l'exigeraient.

*** Étendue du territoire impacté**

E : ensemble du territoire
L : localement
NC : non concerné
ABS : absence d'information

**** Hiérarchisation des enjeux**

+++ : très fort
++ : fort
+ : présent mais faible
0 : pas concerné